



MINISTÈRE DES ARMÉES

DÉLÉGATION À L'INFORMATION ET À LA COMMUNICATION DE LA DÉFENSE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le jeudi 08 février 2018

PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION MILITAIRE 2019-2025 :

« UNE LPM DE RENOUVEAU »

Le projet de loi de programmation militaire a été présenté aujourd'hui en Conseil des Ministres. Couvrant la période 2019-2025, ce projet a été préparé en un temps record et a mobilisé tous les services du ministère des Armées. Il devrait être voté par le Parlement cet été. Ce projet de loi comprend une hausse budgétaire en rupture avec les tendances précédentes pour l'effort de défense.

Ce projet de loi :

- confirme l'engagement du Président de la République de porter le budget de la défense à 2% du PIB d'ici 2025 ;
- prévoit un effort financier de 198 milliards d'euros sur la période 2019-2025 et programme au total 295 milliards d'euros sur la période 2019-2025 ; cela représente un budget moyen de 39,6 milliards d'euros par an sur les cinq prochaines années (le budget 2018 est de 34,2 milliards d'euros alors qu'il bénéficie déjà d'une hausse de 1,8 milliard) ;
- répond aux enjeux posés par la Revue Stratégique présentée en octobre dernier : dans un environnement stratégique instable et incertain, dans une ère de turbulences importantes marquée par la persistance de la menace terroriste, des stratégies de puissance plus affirmées, des conflits plus durs, des adversaires mieux équipés, l'émergence de nouveaux défis notamment numériques, de quel modèle d'armée la France a-t-elle besoin pour être au niveau de ses ambitions ?

Cette LPM propose donc un modèle d'armée complet et équilibré, capable de remplir ses missions de manière soutenable et dans la durée, à travers une double ambition :

Ce qui est indispensable aujourd'hui : redonner dès à présent à nos armées, et en priorité aux hommes et aux femmes qui les font vivre et agir, les moyens de remplir durablement leurs missions.

Ce qui est nécessaire demain : préparer l'avenir de la défense de la France à l'horizon 2030 et contribuer à construire l'Europe de la défense.

Cela se traduit par 4 axes majeurs qui structurent la LPM :

1. Une LPM à hauteur d'homme

La LPM se place à « **hauteur d'homme** », en accordant une attention particulière aux soldats, marins, aviateurs, personnels civils qui servent nos armées ainsi qu'à leurs familles : formation, préparation opérationnelle, petits équipements, paquetage, entraînement, soutien de proximité.

Exemples :

- 100% des personnels militaires déployés en OPEX seront dotés des nouveaux treillis ignifugés dès 2020 (livraison des premiers 23 000 dès cette année). L'intégralité des forces l'auront à l'horizon 2025.
- 55 000 gilets pare-balles du dernier standard, dont 25 000 livrés dès l'année prochaine et 100% des militaires de la garde nationale équipés dès 2019.
- 32 000 tenues de protection NRBC (nucléaire radiologique bactériologique et chimique) livrées en 2020 et près de 165 000 tenues livrées sur l'ensemble de la période 2019-2025.
- Près de 43 000 nouveaux casques livrés sur la période 2019-2025.
- 530 millions d'euros consacrés au Plan Famille sur la période 2019-2025.

2. Renouveler les capacités opérationnelles

La LPM prévoit le renouvellement de nos capacités opérationnelles, pour combler les carences du passé et préparer l'avenir.

Exemples :

- Armée de terre : dans le cadre de l'accélération du programme Scorpion, 50% des nouveaux blindés médians (Griffon, Jaguar et VBMR-légers) seront livrés d'ici 2025.
- Marine nationale : les 4 premiers sous-marins nucléaires d'attaque Barracuda, les 3 dernières FREMM (Frégate multi-missions) et les 2 premières FTI (Frégate de taille intermédiaire) seront livrés. 3 frégates légères furtives (de type Lafayette) seront également renouvelées.
- Armée de l'air : 6 drones Reaper armés, le premier système de drone male européen, des avions de chasse (28 nouveaux Rafale et 55 M2000D renouvelés), 12 MRTT (avion ravitailleur et de transport stratégique) livrés d'ici 2023.
- Cette LPM lance également le renouvellement des deux composantes, océanique et aéroportée, de la dissuasion nucléaire.

3. Garantir notre autonomie stratégique et soutenir l'émergence d'une autonomie stratégique européenne

La LPM est un engagement pour notre autonomie stratégique avec des moyens accrus pour le renseignement ou la lutte dans le cyberspace. Elle prend le parti de la coopération et de l'Europe.

Exemples :

- Cyberspace : 1,6 milliard d'euros consacrés à la lutte dans le cyberspace et 1 000 cyber combattants supplémentaires d'ici 2025.
- Renseignement : 1 500 nouveaux postes ainsi que 4,6 milliards d'euros d'investissement pour ses équipements (satellites, drones, avions de guerre électronique, etc.).
- Espace : livraisons de moyens nouveaux de surveillance et de télécommunication (2 satellites d'observation, 2 satellites de télécommunication, 1 satellite d'écoute).
- Coopération internationale : passer de 20 000 à 30 000 militaires d'armées partenaires formés par les armées françaises dans des pays hôtes, et proposer à des partenaires européens de participer à ces actions de formation, pour agir collectivement en amont d'éventuelles crises.

4. Innover pour faire face aux défis futurs

Cette LPM ouvre la voie à des armées résolument modernes et innovantes, avec plus de crédits pour la recherche, pour l'innovation, pour le renouvellement et l'accélération de nos grands programmes d'armement. Elle prévoit également un important programme de transformation et de modernisation du Ministère, afin de garantir que chaque euro est investi le plus efficacement au service de nos forces armées.

Exemples :

- Recherche et développement : le budget consacré aux **études et à l'innovation** passe de 730 millions d'euros aujourd'hui à 1 milliard dès 2022.
- 1,8 milliard d'euros en moyenne seront consacrés chaque année à la préparation des programmes d'armement futurs (études de conception concernant l'aviation de combat du futur, le char de combat du futur, le successeur du Charles de Gaulle).
- Modernisation du ministère : 14 chantiers de modernisation du ministère portant notamment sur la conduite des programmes d'équipement, le maintien en condition opérationnelle, l'innovation, la numérisation, l'organisation centrale et territoriale du ministère, les soutiens aux forces.

Avec sincérité et réalisme, le projet de loi de programmation militaire 2019-2025 établit et mobilise des ressources à la hauteur des ambitions et des enjeux qui touchent directement à la sécurité des Français, aujourd'hui et demain. Ce projet de loi ouvre la voie à des armées modernes, agiles, résilientes, protectrices, tirant pleinement partie de leur remontée en puissance.

Retrouvez le dossier de presse du projet de LPM 2019-2025 [ici](#)

Retrouvez la synthèse du projet de loi [ici](#)

Retrouvez le projet de loi [ici](#)

Retrouvez le rapport annexé [ici](#)

[Contacts presse](#)

Cabinet de la ministre des Armées
Service de presse et de communication
Tél : 01 42 19 67 16
cc9-sec@cabinet.defense.gouv.fr

DICoD
Centre de presse
Tél : 09 88 67 33 33
presse@dicod.fr